

vi.

(...)

Articles et()inven(tai)re de meubles, Brucelles,
Brucelles,

L an mil six cens trente sept et le neufiesme jour du mois
de janvier avant midy regnant louys &a pardevant moy no(tai)re
royal soubz(sig)ne dans ma boutique en villemur &a presonnellement
establys m(aîtr)e pierre brucelles docteur ez droictz advocat en
la cour & autre m(aîtr)e pierre brucelles son filz aussy docteur

.....

ez droictz advocat en la cour habitans dud(it) villemur lesquelz
de gre ont dict et confessé avoir faictz et accordes entr'eux
les articles et()inventaire des meubles et choses mobilhieres
appartenans aud(it) sieur brucelles pere dont la tenur
s()ensuict, articles accordes entre m(aîtr)e pierre brucelles
et autre m(aîtr)e pierre brucelles advocatz pere et()filz soubz(sig)nes
premierement est accordé que led(it) brucelles filz
retournera a()la maison dud(it) sieur brucelles pere avec sa
femme et enfans pour y vivre et habiter comme il fesoict
au paravant leur separa(ti)on et promect ledict brucelles
filz de nourrir servir et entretenir sond(it) sieur pere pendant
sa vie moyenant huit livres le moys qu()il payera a
sond(it) filz et outre ce le laissera jouir de la vente de la
vollailhe et oeufz de la metterie et du pignonier]~~en bon paire~~[
dont il jouict maintenant a la charge par led(it) brucelles
filz d'entretenir led(it) pignonier en bon paire de famille,
et quand aux repara(ti)ons que led(it) brucelles filz
pourra faire en la susd(ite) maison et metterie ledict
sieur brucelles pere les luy attestera pour apres en estre
remboursé de plus est accordé que led(it) brucelles pere
laissera jouir a sond(it) filz la terre et()vigne de *rieucaut*
et le chenevier des tourons le tout a son proffict a la
charge toutesfois de bailher a sond(it) pere deux chemises
neufves de lin ou chamvre checune année pendant le
temps qu()il jouira led(it) chenevier et pour les vignes des
derrocades et cambourel et terre des condomines led(it) brucelles
filz sera tenu les fere travailler a demy fructz et()partageront
le tout a la recolte sauf et excepte les sarmens quy
seront tous prins pour le chauffage de la maison, comme
aussy est accordé que led(it) brucelles filz retournant
en lad(ite) maison dud(it) sieur son pere il sera tenu d y apporter
tous les meubles que luy avoient esté bailhes par
inventaire lors de leur separa(ti)on desquelz et de
tous les autres de la maison il sera faict autre

inventaire finalement est accordé que pour

.....
vii

le surplus la transhaction passée entre les(dits) sieurs
brucelles rettenue par m(aîtr)e jean bascoule no(tai)re le dix()neufiesme
du mois de juin mil six cens trente un demurera en son
entier sauf et excepte pour raison des tailhes dont led(it) sieur
brucelles pere continuera de payer comme il faict
despuis quelques années le tiers des tailhes et led(it)
brucelles filz le surplus en foy de quoy et()pour observer
ce dessus nous sommes signes a villemur le dernier
du mois de novembre mil six cens trente six, brucelles
pere brucelles filz ainsy signes a l original desd(its) articles /
s()ensuict l()inventaire des meubles treuvé dans la
maison dud(it) sieur brucelles pere comprins ceux dont led(it)
brucelles filz estoict chargé par autre inventaire
qu()il a rapportés dans lad(ite) maison conformemant aux
articles passés entre lesd(its) brucelles pere et()filz cy dessus
escriptz premierement a esté treuvé dans lad(ite)
maison deux chaliz bois de noier avec leurs *avit* de fer
et fondz, plus autres trois chaliz vieux avec chevilles
de bois et leurs fondz, et deux couchettes de sapin et()fay
l'une fort uzée et l'autre presque neufve avec quatre
roues pour mettre soubz un lict avec leurs fondz
plus six chaires bois noguier les trois garnies de cadis
gingolin et les autres trois de cuir doré plus au(tr)e
chaire de noguier faicte de menuiserie plus un coffre
bois noguier presque neuf avec sa serrure et
clef a double resort, autres trois grandz coffres anciens
vieux et uzés avec leurs serrures et clefz, autre vieux
coffre de flandres et autre coffre de bahut uzés avec
leurs serrures et clefz autres deux mechans coffres
fort vieux et rompeus dont l()un n()a point de serrure
plus trois caisses fort uzées avec leurs serrures
et clefz autre petite caisse de sapin bien ferré dans
laquelle y a divers actes et()papiers concernant
la maision plus cinq tables bois noier avec leurs
piedz dont les trois sont fort vielhes et uzées &

.....
un escabeau aussy bois noguier / trois grandz bancz avec
leurs accoudoirs dont ^o l()un est fort vieux et rompeu,
autres cinq petitz bancz bois noguier dont les quatre
sont fort vieux et()rompeus / un vieux dressoir avec
ses tiroirs et armoires plus une alimande bois de fay
avec sa serrure et clef / trois tabouretz faictz de
menuiserie et trois chaires garnies e pailhe dont les deux
sont de bourdeaux et l()autre faicte au pays, trois paires

lendiers fer quatre cremailz et deux cremailhes, quatre
poilles fer, deux grilles, sept broches deux grandes &
cinq petites une lesche fritte, et un pot cuiller le tout fer,
deux poilles fer, deux chauffe lictz l'un desquelz est vieux
et rompeu, quatre caisses deux grandes et deux petites fort
uzées, cinq chauderons deux grandz et trois petitz a demy
uzés, un ferrat]~~deux grandz~~[et()une bassine fort uzée, trois
chandelliers deux grandz et()un petit dont l()un est rompeu au
pied le tout cuivre ou laiton / dix()sept platz dix petitz et()sept
grandz, vingt une assiette communes, huict escuelles trois
salieres aussy communes, un pegua deux pintes un quart
et un uchaut le tout estain / plus deux grandz platz
bassin aussy estain, quatre peignes fer l'une grande
et trois petites pour peigner chamvre et lin unes presses avec ses avitz de fer
trois maistz a pestrir pain, plus un tour de lict de tapisserie
avec sa frange verte de fleuret avec ses rideaux et cabessier
de cadis vert, autre tour de lict de tapisserie a personages
avec la frange rouge de laine et les rideaux et cabessier de
burat vert fort uze et()rompeu, autre tour de lict de
semblable tapisserie a personages avec la frange
de laine rouge le tout aussy fort vieus et()rompeu,
autre tour de lict façoné de jaune avec sa frange
les rideaux sans cabessier de cadis jaune, plus
un tour de lict en poincte sans frange de toille
et rect avec ses rideaux cabessier et linseul de dernier
^° l un est de sapin les autres deux de noyer desquelz

.....
viii

autre tour de lict de toille et rect avec frange sans
aucuns rideaux, autre tour de lict a petitz carreaux
de toille de rouan et()ret avec frange et()ses rideaux et cabessier
sans linseul de dernier tous lesquelz tours de lict et
rideaux ont esté mis dans le susd(it) coffre de noguier
presque neuf iceux estans fort uzés et()rompeus ensemble
a esté mis dans ledict coffre dix linseulz de toille
commune et deux grossiers avec quatre pommes rouges
de bois servantz pour mettre sur les piedz d'un lict, et
un des grandz platz bassin d estain, comme aussy **a esté
treuvé dans l()escriu dud(it) coffre une petite coupe d argent
quy appartient a la communauté de la presant ville** et
un linseul avec rente au milieu pour mettre au devant
d'une cheminee / plus a esté treuvé deux autres tours
de lict de toille et()ret garnis de franges avec leurs
rideaux cabessier et linseulz de dernier aussy fort uzés
et()vieux l'un desquelz est a()la metterie avec une coiette
cuissin et couverte blanche / plus unze napes de toille
commune uzées deux autres napes aussy toille
commune presque neufves, autre nape de lin fort
longue finne et uzée, deux douzaines serviettes de toille

commune a demy uzées, plus sept autres serviettes
de mesme toille un peu plus neufves autres dix
serviettes fines aussy a demy uzees tout lequel
linge a esté mis dans un des susd(its) coffres quy est
dans l()estude de la susd(ite) maison, six coiettes remplis de
plume cinq desquelles sont fort vielhes et()uzées avec
peu de plume, cinq cuissins a demy uzés, quatre
couvertes blanches de laine deux desquelles sont
rompeues, deux autres couvertes blanche de sarge
l une desquelles est fort vielle, deux autres
couvertes laine l'une verte et l'autre jaune fort uzees

.....

et un matelas laine, deux vieus tapis de tapisserie l()ung
desquelz est fort rompu, autre tapis vert vieux et()uzé
quy est sur la table quy est dans le susd(it) estude autre
deux tapis vertz mis dans le susd(it) coffre quy est
aud(it) estude / plus un petit mortier avec son pilon le tout
de fer, une romane et deux croques l'une petite et l'autre
grande a()divers crochetz, trois vielles hallebardes, une
pertuzane vielle non clouée au manche, une demy
pique, un mosquet, une arquebuse marquetée, autre
petite arquebuse sans rouet, une arbaleste avec son
montoir, plus un grand nauc a saller pourceaux
unes mailhere pour chamvre et lin / plus douze ruscz
barrique, trois ruscz barricotz, cinq semalz communes et une
grande fort vielhes, quatre cubatz et deux grandes tines
huict gros linseulz servans de surciel aux lictz dressés
ou au fondz pour tenir la paille / plus deux douzaines
de serviettes vielles et()uzées, autres neuf serviettes
presque toutes rompues, trois linceulz de toille]~~commune~~[
grosiere et uzées, six autres linceulz de toille commune
dont les quatre sont fort uzés et()rompus, autre linseul
de toille *peinte* toutes lesquelles serviettes et autre linge
du presant article ont este mis dans le susd(it) coffre quy
est aud(it) estude, trois lampes de cuivre dont les deux
sont a demy rompues, deux cuillers d()argent, deux aches
l'une grande et l'autre petite, deux coins de fer trois
grandz couteaux ou poignalz, autre petit couteau, un masqus,
et un pigasson, plus une petite besche a deux pointes
et()un picq / finalement a estre treuve une vielle alimande
de sapin fort uzee avec ung enderces ou tripié de fer brucelles
pere, brucelles filz ainsy signés a()l()original dud(it) inventaire,
du contenu auquel led(it) sieur brucelles filz se charge comme
l ayant veriffié et()receu despuis qu()il s'est changé
et()remis dans la maison d'habita(ti)on de()sond(it) pere

.....

que feust le premier jour du mois de decembre dernier
passé suivant les articles cy dessus escriptz et()partant
promect d'en donner compte et le représenter quand besoing
et()requis en sera, sy confesse led(it) sieur brucelles filz avoir
prins et()receu dud(it) sieur brucelles son pere la quantité de
trois pipes vin claret appréciés entr'eux a la somme
de trente livres laquelle icelluy sieur brucelles filz promect
d'allouer et()tenir en compte sur les huit livres de
pention que sond(it) pere luy doit payer par mois
conformemant ausd(its) articles et ce quy restera de l()année
courante commancée led(it) jour premier de decembre dernier
passé, led(it) sieur brucelles pere luy payera l()esté prochain en
argent ou en grains comme se vendront **au marche**
dud(it) villemur au mois de septembre aussy prochain et
ainsy consecutivemant luy fera payemant de sad(ite) pention
les années suivantes en argent ou en vin et grains sçavoir
le vin comme se vendra environ la feste de noel et les
grains comme se vendront aud(it) marché de villemur dans
la fin du mois de septembre apres checune recolte faicte /
auquel effect et()surplus du contenu cy dessus mesmes
desd(its) articles lesd(its) sieurs brucelles pere et()filz ont
repectivemant obligés tous leurs biens presans et advenir
qu()ont soumis aux rigueurs de()justice avec les
renon(ciation)s requizes / finalement declare led(it) sieur
brucelles pere que tous les meubles et choses mobilheres
quy sont a()presant dans sad(ite) maison et quy sy trouveront
a()l()advenir]søn[sont et appartiendront aud(it) sieur brucelles
son filz lequel les pourra rettirer et en dispozer quand
et comme bon luy semblera sans qu()il y puisse estre troublé
par luy ny par aucun des siens sauf et excepté des
choses quy cy dessus inventoriees comme luy
appartenans et()non a sond(it) filz et ainsy ce dessus
a este accordé promis et stipule par lesd(ites) partyes en

.....
presance de jean malfre et guillaume redoulousse de
villemur signes avec les partyes et moy no(tai)re requis

Brucelles

Brucelles

J. Malfre, p(rese)nt

Redoulousse, presant

Bascoul, not(aire)